

DÉCHETS ALIMENTAIRES, FLEURS FANÉES... QUE FAIRE DE MES BIODÉCHETS ?

Au **1er janvier 2024**, votre collectivité devra avoir mis en place un système vous permettant de trier vos biodéchets. Qu'est-ce que cela signifie concrètement et comment vous y préparer ?



INTOX

Les biodéchets sont une part négligeable de ce que l'on jette chez soi.

INFO

Les biodéchets représentent 1/3 des ordures ménagères des Français-es, soit un gisement très important qui n'est pas assez valorisé et souvent éliminé (enfoui et incinéré).

INTOX

Les biodéchets sont des déchets comme les autres.

INFO

S'ils sont triés, les biodéchets peuvent être valorisés afin de retourner aux sols pour les enrichir ! Ceux-ci retiennent alors mieux l'eau, nourrissent les plantes et participent davantage au stockage de carbone.

INTOX

En 2024, tout le monde devra avoir un compost chez soi.

INFO

Pas forcément ! Les collectivités proposeront des solutions adaptées aux différentes situations : compostage domestique ou partagé, collecte séparée au domicile ou encore dans les bornes de collecte dans la rue ou en déchèterie.

Renseignez-vous auprès de votre collectivité pour savoir ce qui est prévu !



LES BONS RÉFLEXES



1. Réduire ses biodéchets, par exemple en évitant le gaspillage alimentaire.



Découvrez nos 50 astuces

2. Valoriser ce qui peut l'être directement dans son jardin : par exemple en paillage, en recouvrant le sol de tonte, de feuilles mortes ou de plantes pour le nourrir et le protéger.



3. Démarrer un compost dans le jardin (si vous en avez un) pour produire un compost qui nourrira vos plantes.



Nos conseils pour bien démarrer votre compost

4. Se renseigner auprès de sa collectivité sur les solutions mises en œuvre ou envisagées pour valoriser les biodéchets. Si vous vivez en zone dense, la collecte en porte-à-porte existe peut-être déjà dans certaines communes.



5. Se former pour devenir maître-composteur et participer à l'animation des composts collectifs dans son voisinage.



Trouver une formation de maître-composteur

France Nature Environnement est le plus grand mouvement français de protection de la nature et de l'environnement. Nous fédérons, au sein de 47 organisations adhérentes, plus de 6000 associations et 900 000 militant-es présent-es sur tout le territoire français, dans l'hexagone et en outre-mer.

Plus d'infos sur fne.asso.fr et sur agirpourlatransition.ademe.fr

France Nature Environnement - 2 rue de la Clôture, 75019 PARIS
Association reconnue d'utilité publique depuis 1976 (SIRET : 78426330300116).
Mise en page : Judith Dang-Nhu - Imprimé par l'Imprimerie des Hauts de Vilaine
Ne pas jeter sur la voie publique



En partenariat avec

